

RETOUR D'EXPÉRIENCE

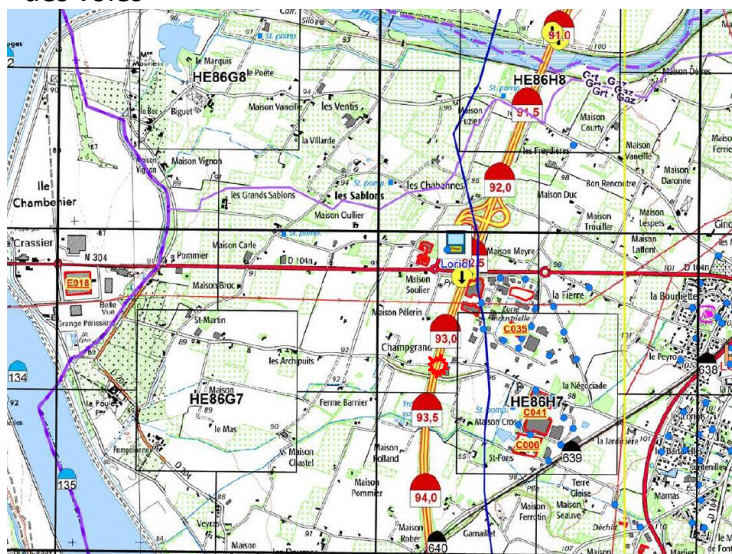
CDIS 26

**AVP MINIBUS PL - Autoroute A7
pK 93 sud-nord – Loriol sur Drôme**

**RETEX SAP
GSO-DEP N°63**

Contexte Opérationnel

Le dimanche 8 septembre 2019 à 05h22, les secours sont engagés pour un AVP simple sur autoroute/LACRA sur l'autoroute A7 au pK 93 sens sud-nord sur la commune de Loriol sur Drôme. Sur le ticket de départ les mentions suivantes sont précisées « AVP utilitaire type minibus, pas de notion de blessés? Véhicule au milieu des voies »



Moyens engagés au départ



1 VSAV

1 VSEC

1 VSRM

1 CDG

Situation à l'arrivée

- PL couché sur le flanc droit en travers des voies à cheval sur le terre plain central
- Minibus très déformé sur voie rapide en sud-nord
- 2 victimes en sud-nord
- 2 VL suraccidentés en nord-sud

Premières actions engagées

- Actions engagées par le CTA CODIS :
 - modification de la nature d'intervention en AVP avec secours routier,
 - engagement de la cellule manœuvre de force (CEMF) car notion de PL accidenté,
 - engagement d'un CDG SINUS,
 - propose la mise en œuvre DG ORSEC NOVI à l'autorité préfectorale,
 - engagement de cadres au COD.
- Actions engagées par le 1^{er} COS :
 - prise en charge des 7 victimes situées sur la voie en sud-nord en aval du PL accidenté,
 - pose d'un bracelet SINUS sur l'ensemble des victimes,
 - demande la coupure de l'autoroute dans les 2 sens,
 - confirme la proposition du CODIS de mettre en œuvre la DG ORSEC NOVI.

Situation Opérationnelle

Le minibus accidenté était initialement arrêté sur la voie lente en sud-nord où il a été percuté par un poids lourd semi-remorque. Le PL s'est immobilisé couché à cheval sur la terre plein central en empiétant sur les voies en nord-sud, entraînant un suraccident impliquant 2 VL.

Le COS CDG, arrivé sur les lieux côté sud-nord, missionne des SP du SDIS 38 (relève d'un dispositif FDF extra) bloqués en nord-sud pour faire une reconnaissance sur le suraccident, les blessés issus du minibus (roumains) et du PL (portugais) sont rapidement mis à l'abri dans les VSAV. Au vu du bilan des victimes, et de la mise œuvre des DG ORSEC NOVI, le CODIS alerte en renfort notamment 3 GSAP (dont 1 du SDIS 07) des moyens lourds de désincarcération, un GPCC et le chef de site départemental.

Après son arrivée sur les lieux le CDC constate l'arrivée de moyens (CEMF ROM) en contre sens alors qu'il n'est pas au courant qu'une telle procédure est activée. L'intervention monte en puissance avec l'activation de deux secteurs : 1 secteur SAP et un secteur SR. À ce moment là le dénombrement SINUS est réalisé, reste à prendre en charge les 7 impliqués en sud-nord et dégager la victime supposée DCD coincée sous le PL (apparemment happée par le PL alors qu'il changeait une roue du minibus sur voie lente) avec des opérations de manœuvres de force par des spécialistes SD engagés en renfort.



Au moment de la prise de COS par le CDS la commune met à disposition un gymnase pour y activer un CAI, les impliqués y sont transférés avec un des G SAP disponibles au CRM et vus par la CUMP. Les blessés étant évacués il ne reste plus qu'à procéder au dégagement du DCD après que les constatations judiciaires aient été réalisées. L'unité de soutien psychologique du SDIS se rendra sur les lieux en fin de matinée pour rencontrer les intervenants.

Déroulement chronologique des opérations de secours:

- 05h40 1^{er} VSAV se présente sur les lieux et signale 1 AVP minibus/PL,
- 05h56 1^{er} COS transmet un message faisant état d'un AVP avec ressortissants étrangers en sud-nord avec un bilan provisoire de 8 victimes dont 1 UA et 1 vraisemblablement coincée sous le PL,
- 06h10 suite à reconnaissances un suraccident avec 2 VL en nord-sud est constaté,
- 06h28 bilan à 18 victimes 11 en sud-nord (1 UA + 2 UR + 1 supposé DCD + 7 impliqués) + 7 impliqués en nord-sud, toutes les victimes ont un bracelet SINUS,
- 06h54 La victime UA est évacuée sur le CH Montélimar,
- 07h07 1 victime UR est évacuée sur le CH Valence,
- 07h09 7 victimes impliquées en nord-sud sont parties par leurs propres moyens,
- 07h17 la 2^{ème} victime UR est évacuée sur le CH Valence, les opérations de désincarcération de la victime supposée coincée sous le PL DCD sont stoppées par l'EDSR pour constatations judiciaires
- 07h20 cellule SDIS du COD activée,
- 08h07 7 victimes impliquées restantes sont transférées vers le CAI avec un G SAP,
- 10h09 la victime DCD est dégagée par les équipes SD,
- 15h00 les secours quittent les lieux après le relevage du PL,
- 16h00 levée du COD.



Groupement
des
services opérationnels

service
doctrine, évaluation,
prospectives
opérationnelles

RETOUR D'EXPÉRIENCE



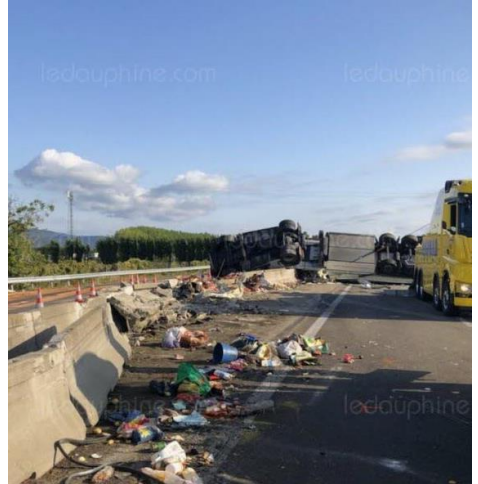
Groupement des services opérationnels

service doctrine, évaluation, prospectives opérationnelles

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Situation Opérationnelle

Sous l'autorité du DOS, le secrétaire général de la préfecture, cette intervention a mobilisé de nombreux services. Le SDIS à hauteur de 45 véhicules et 113 sapeurs-pompiers Drômois dont 4 infirmier(ères), 2 médecins (dont le médecin-chef) et une psychologue. 2 équipes SMUR ont également été mobilisées par le SAMU. Il est à noter aussi une mobilisation significative de l'escadron départemental de sécurité routière, des services de Vinci autoroutes et des services de la commune de Loriol sur Drôme.



FOCUS sur le DOS



La saisine de l'autorité préfectorale pour prendre la fonction de DOS dans le cadre de la mise en œuvre de la DG ORSEC NOVI a permis de mettre en place une coordination interservices essentielle au bon déroulé des opérations.

Dans des environnements particuliers et stratégiques tels que l'autoroute A7 en Drôme, le nombre et la gravité des victimes n'est pas le seul critère qui justifie une mise en œuvre d'un dispositif ORSEC.

Le COD est d'ailleurs resté activé jusqu'à 16h00, alors que la dernière victime quitte les lieux de l'AVP à 08h07, pour gérer les conséquences de la coupure de la circulation sur l'A7.

FOCUS sur la procédure à contre sens

Le SDIS (COS si présent sur les lieux ou CODIS) demande aux forces de sécurité intérieure l'intervention à contre-sens. Une **concertation s'organise** entre les centres opérationnels du SDIS – exploitant routier – forces de sécurité intérieure.



➤ Les forces de sécurité intérieure valident l'activation de la procédure et fixe le(s) point(s) de rendez-vous. Elles sont présentes physiquement au(x) point(s) de rendez-vous et au niveau du bouchon pour s'assurer que la circulation est effectivement arrêtée.

➤ Les forces de sécurité intérieure escortent les moyens de secours en circulant sur la voie la plus à gauche à 50 km/h maximum. Les feux de croisements, gyrophares sont activés et un espace de sécurité est maintenu entre les véhicules.

➤ À l'arrivée sur les lieux, les véhicules se stationnent dans le sens de circulation. Le dispositif est renouvelé en cas d'engagement de renfort(s).



Groupement
des
services opérationnels

service
doctrine, évaluation,
prospectives
opérationnelles

ÉLÉMENTS DÉFAVORABLES

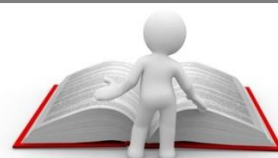
- Barrière de la langue avec les victimes (roumains dans minibus + portugais dans PL)
- Opération très étendue qui impacte les deux sens de circulation
- Début d'intervention de nuit
- Mise en place d'une procédure à contre-sens de manière unilatérale par l'EDSR sans coordination avec le COS
- Le chef de colonne est informé de l'activation des DG ORSEC NOVI uniquement à son arrivée sur les lieux.
- Pas d'alerte d'officiers moyen et renseignement avec le PC
- Absence de tablette SINUS au centre d'accueil des impliqués (CAI)

ÉLÉMENTS FAVORABLES

- Mise en place des bracelets SINUS de manière très précoce par les primo intervenants
- Coupure rapide de la circulation dans les deux sens
- Météo clémente
- Très grande réactivité de la commune impactée notamment via son plan communal de sauvegarde qui a été déclenché
- Anticipation du CODIS en moyens GSAP qui ont été envoyés au CRM situé au CIS Loriol
- Le dénombrement SINUS a apporté une réelle plus-value pour le COS

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Envisager une saisine précoce de l'autorité préfectorale pour assurer la fonction de directeur des opérations de secours (DOS) pour des interventions qui vont impacter de nombreux services et/ou sensibles (coordination interservices et communication)
- La mise en œuvre des DG ORSEC NOVI n'engendre pas systématiquement l'activation d'un PMA (fonction du nombre de blessés + disponibilité des VSAV et des CH de proximité)
- Si un centre d'accueil des impliqués (CAI) est activé alors il faut y envoyer un CDG SINUS pour finaliser le dénombrement des impliqués en lien avec les services judiciaires.
- Informer l'ensemble de la chaîne de commandement lorsqu'un dispositif ORSEC est mis en œuvre
- L'engagement d'un véhicule poste de commandement doit être complété par l'engagement des cadres nécessaires pour tenir les fonctions qui seront activées dans le PC.



DG ORSEC



IP 01 Organisation du commandement des opérations de secours et du soutien opérationnel



NDO 07 dénombrement de victimes



NS 2017-04 Unité de soutien psychologique



PISIR 26 – Procédures interservices de sécurisation des interventions sur les routes de la Drôme

